

## PLAN DE COURS

# POL-1006 : Administration publique et politiques publiques

NRC 11104 | Hiver 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6    Crédit(s) : 3

Les administrations publiques sont au cœur des transformations contemporaines de l'action publique et des prérogatives des États. En comparant plusieurs systèmes d'administration publique et en développant particulièrement le cas des administrations provinciale et fédérale au Canada, ce cours analyse les grandes évolutions récentes des bureaucraties occidentales. Sont aussi discutés les principaux concepts et théories qui structurent ce champ de recherche.

## Plage horaire

### Cours en classe

mardi	12h30 à 15h20	<a href="#">DKN-0125</a>	Du 15 janv. 2018 au 27 avr. 2018
-------	---------------	--------------------------	----------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=90534>

## Coordonnées et disponibilités

**Pierre-Marc Daigneault**

*Enseignant*

DKN-4459

[pierre-marc.daigneault@pol.ulaval.ca](mailto:pierre-marc.daigneault@pol.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 2172

*Disponibilités*

Sur rendez-vous

**Félix-Antoine Cloutier**

*Tuteur*

[felix-antoine.cloutier.1@ulaval.ca](mailto:felix-antoine.cloutier.1@ulaval.ca)

**Eriole Zita Nonki Tadida**

*Assistante d'enseignement*

[eriole-zita.nonki-tadida.1@ulaval.ca](mailto:eriole-zita.nonki-tadida.1@ulaval.ca)

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

418-656-2131 poste 5222

Lundi au jeudi	Vendredi
8h00 à 12h00 13h00 à 21h30	8h00 à 12h00 13h00 à 17h00

# Sommaire

---

<b>Description du cours .....</b>	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectif général du cours .....	4
Objectifs spécifiques .....	4
Approche pédagogique .....	4
Encadrement .....	5
Décorum .....	5
<b>Contenu et activités .....</b>	<b>6</b>
<b>Évaluations et résultats .....</b>	<b>7</b>
Liste des évaluations .....	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	7
Examen de mi-session .....	7
Examen final .....	7
Travail thématique .....	7
Barème de conversion .....	8
Règlements et politiques institutionnels .....	9
Évaluation de la qualité du français .....	9
Gestion des délais .....	9
Absence à un examen .....	10
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant .....	10
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	10
<b>Matériel didactique .....</b>	<b>10</b>
Liste du matériel obligatoire .....	10
Spécifications technologiques .....	10
<b>Bibliographie et annexes .....</b>	<b>11</b>
Bibliographie .....	11

# Description du cours

---

## Introduction

L'administration publique joue un rôle fondamental au sein de l'État moderne. D'une part, elle est responsable de mettre en œuvre les orientations gouvernementales et de gérer services publics. En effet, le gouvernement exerce son influence sur la société et l'économie à travers l'administration publique, notamment à travers les politiques et les programmes publics dont celle-ci a la charge. D'autre part, de par son pouvoir et ses ressources informationnelles, logistiques, financières et humaines, l'administration publique est un acteur de premier plan dans le processus de gouverne de nos sociétés. L'administration et les politiques publiques constituent ainsi un objet de recherche important non seulement en science politique mais aussi pour d'autres disciplines telles que la sociologie, l'économie et le droit.

Ce cours propose une introduction à l'administration et aux politiques publiques dans une perspective canadienne et québécoise. Il s'adresse d'abord aux étudiants de première année des programmes de premier cycle en science politique, économie politique, affaires publiques et relations internationales qui visent à s'initier aux fondements de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques. Les étudiants d'autres programmes universitaires intéressés par ces thèmes sont toutefois les bienvenus.

## Objectif général du cours

L'objectif général de ce cours est double : 1) fournir aux étudiants les éléments théoriques, conceptuels et factuels nécessaires à une compréhension générale de l'administration publique et de l'analyse des politiques publiques et ce, dans une perspective québécoise et canadienne; 2) contribuer au développement des capacités d'analyse critique des étudiants sur les enjeux et défis contemporains auxquels sont confrontés les administrations publiques des pays développés.

## Objectifs spécifiques


À la fin du cours, vous devriez être en mesure de:

- Maîtriser les principaux concepts relatifs à l'administration publique et aux politiques publiques;
- Comprendre les fondements historiques et théoriques de l'administration publique;
- Connaître la structure et le fonctionnement général de l'administration publique au Québec et au Canada;
- Situer le rôle et l'impact de l'administration publique dans la gouverne de la société et de l'économie;
- Définir une politique publique et en circonscrire les différentes phases;
- Connaître quelques-uns des principaux cadres théoriques de l'analyse des politiques;
- Discuter des enjeux contemporains qui touchent l'administration publique et l'analyse des politiques.

## Approche pédagogique

L'approche pédagogique retenue pour ce cours repose sur quatre piliers : 1) lectures obligatoires; 2) exposés magistraux; 3) discussions en petits groupe; 4) travail thématique.

**1) Lectures obligatoires.** Les étudiants doivent compléter l'ensemble des lectures obligatoires sur le thème de la semaine avant le début de la séance. Les lectures de type « matière » visent à introduire, compléter ou à approfondir la matière vue en classe à chaque semaine. Les lectures de type « discussion » visent quant à elles à illustrer les concepts présentés en classe et dans les lectures de type « matière » et à faire ressortir les enjeux importants de l'administration publique et des politiques publiques. La maîtrise du contenu des lectures est principalement évaluée grâce aux examens et, de manière ciblée, dans le travail thématique.

**2) Exposés magistraux.** La seconde composante de l'approche pédagogique retenue consiste en des exposés magistraux du professeur sur le thème de la séance. Ces exposés, qui visent à présenter aux étudiants les principaux concepts et éléments théoriques pertinents au thème de la séance, sont complétés par des échanges avec les étudiants. Le recours aux télévotants sur nuage informatique (*cloud*) à chaque séance permet de stimuler la réflexion sur la matière du cours et de faciliter les échanges entre le professeur et les étudiants. Pour voter, les étudiants ont recours à leur ordinateur portable ou à leur téléphone intelligent et doivent, à chaque séance, entrer le code donné par le professeur sur le site web suivant: <http://responseware.turningtechnologies.com/responseware/>  (une application est disponible pour Android et iPhone également). Dans la mesure du possible, les diaporamas Powerpoint préparés par le professeur sont rendus disponibles quelques heures avant le début de la séance. Afin de maximiser les retombées pédagogiques des exposés

magistraux, les étudiants doivent avoir préalablement complété les lectures obligatoires, être présents au cours, écouter activement et prendre des notes, répondre aux éventuelles questions du professeur et poser des questions lorsqu'ils éprouvent des difficultés de compréhension. Après chaque séance, ils doivent relire rapidement leurs notes de cours et le diaporama en tentant de déterminer si des incompréhensions subsistent.

**3) Discussions en petits groupes.** Le professeur réserve du temps à chaque séance pour des discussions en petits groupes afin de stimuler la réflexion et les sur les enjeux relatifs à l'administration publique et aux politiques publiques. Les discussions sont centrées sur les enjeux soulevés par les lectures de type « discussion » et sur toute autre question déterminée par le professeur. Afin de maximiser les retombées pédagogiques de cette activité, les étudiants doivent avoir effectué les lectures obligatoires et participer de manière active et informée aux discussions.

**4) Travail thématique.** Le quatrième et dernier pilier est un travail portant sur un thème imposé relatif à l'administration publique. Dans ce cadre, les étudiants doivent effectuer des recherches, réfléchir et appliquer des concepts de manière autonome, ce qui leur permet d'approfondir une partie ciblée de la matière.

## Encadrement

Pour des questions d'**ordre général** (difficultés de compréhension, disponibilité des lectures obligatoires, format des évaluations, etc.), les étudiants doivent, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante, dans l'ordre:

1. *Consulter le plan de cours et écouter les consignes données en classe par le professeur.* En effet, plusieurs des questions posées par les étudiants trouvent réponse dans le plan de cours ou dans les précisions apportées en classe par le professeur.
2. *Utiliser le forum sur l'ENA.* Le forum permet aux étudiants ayant des questions de recevoir une réponse de la part de leurs collègues, de l'assistant d'enseignement ou du professeur, ce qui bénéficie à l'ensemble de la classe. Pour que la communication soit efficace, les interventions doivent être claires et explicites. Tous les étudiants sont par ailleurs invités à répondre aux questions de leurs collègues, lorsqu'ils pensent connaître la réponse. Seules les questions démontrant que vous avez lu les textes auxquels vous vous référez seront prises en compte par l'enseignant et l'auxiliaire d'enseignement.
3. *Contactez le tuteur ou l'assistant d'enseignement.* Si des incompréhensions subsistent, le tuteur et l'assistant d'enseignement sont disponibles pour répondre aux questions des étudiants, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.
4. *Contactez le professeur.* Si des incompréhensions subsistent, le professeur est disponible pour répondre aux questions des étudiants, par courriel ou en personne. Une réponse sera fournie dans un délai maximum de deux jours ouvrables.

Pour des **clarifications sur les notes reçues aux évaluations** (incluant les demandes de révision de note), les étudiants doivent, pour des raisons d'efficacité, suivre la procédure suivante, dans l'ordre:

1. *Contactez l'assistant d'enseignement.* C'est probablement l'auxiliaire d'enseignement qui a corrigé votre copie et qui est, par conséquent, la personne la mieux placée pour répondre à vos questions et, au besoin, rectifier les erreurs. Le professeur accorde d'ailleurs son entière confiance à l'auxiliaire d'enseignement en matière d'évaluation des acquis.
2. *Contactez le professeur.* Le professeur est disponible pour discuter des insatisfactions qui pourraient demeurer *après* une rencontre avec l'assistant d'enseignement.

Pour des questions d'**ordre personnel** (demandes d'accommodements, absences pour raison médicale, etc.) il faut rencontrer le professeur en personne, lui téléphoner ou le joindre par courriel.

**N.B.:** Les étudiants qui ne se conformeront pas à ces règles dans leurs échanges courriels recevront la phrase suivante en guise de réponse : « Merci de consulter la section "encadrement" du plan de cours ».

## Décorum

### En classe

Merci de limiter les retards et le bavardage en classe pour ne pas distraire vos camarades de classe et le professeur. L'utilisation d'un ordinateur et du téléphone portable en classe est permise **seulement** pour la prise de notes ou pour répondre aux questions du professeur (« télévotants »). Merci par ailleurs de placer votre ordinateur et votre téléphone en mode « muet » avant le début du cours.

### Par courriel et sur le forum

Merci de rédiger vos interventions en utilisant les formules de civilité de base, des phrases complètes et un français adéquat.

N.B.: Les étudiants qui ne se conformeront pas à ces règles dans leurs échanges courriels et sur le forum recevront la phrase suivante en guise de réponse : « Merci de consulter la section "décorum" du plan de cours ».

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<p><a href="#">Introduction (16 janvier)</a> Présentation du plan de cours. Pourquoi et comment étudier l'administration et les politiques publiques en science politique? LECTURE OBLIGATOIRE: Bezes (2010).</p>	
L'administration publique: principes d'organisation et structures administratives	
<p><a href="#">Les fondements historiques et théoriques de l'administration publique (23 janvier)</a> L'État et les types d'autorité. Le modèle traditionnel d'administration publique : la bureaucratie, la dichotomie politique-administration et le management. Les critiques de la bureaucratie. LECTURES OBLIGATOIRES: Mérand (2008); Charbonneau (2017); Lagacé (2017); Verkuil (2016); Rothstein (2013).</p>	
<p><a href="#">L'organisation administrative et le secteur public (30 janvier)</a> Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire au Québec et au Canada. Les composantes et principes d'organisation de l'Administration. Les frontières du secteur public. La spécificité des organisations publiques. LECTURES OBLIGATOIRES: Bernier (2017); Lord (2017a, 2017b); Briner (2012).</p>	
<p><a href="#">La fonction publique (6 février)</a> Perspectives historiques sur la fonction publique professionnelle. Le régime de carrière et le régime de l'emploi. La bureaucratie représentative. LECTURES OBLIGATOIRES: Juillet et Rasmussen (2008); Bacache (2015); Presse Canadienne (2017); Chouinard (2017); Sioui (2017); Secrétariat à la condition féminine (2017).</p>	
<p><a href="#">Le centre décisionnel (13 février)</a> Le pouvoir politique. Les organismes centraux. L'interface politique-administration. La politisation. LECTURES OBLIGATOIRES: Bernier et Fortier (2014); Saint-Martin (2008); Bélair-Cirino (2014); Lessard (2015); Bergeron (2017).</p>	
<p><a href="#">Le nouveau management public (20 février)</a> La théorie des choix publics. Les principes du nouveau management public et son application au Québec. La place du secteur privé dans la gestion publique. LECTURES OBLIGATOIRES: Fortier (2010); Giguère (2017); Venne (2017); Hafsi (2017).</p>	
<p><a href="#">Examen de mi-session (27 février)</a> Examen en classe qui couvre la matière de la première partie du cours (16 janvier au 20 février).</p>	
<p><a href="#">Semaine de lecture (6 mars)</a> Relâche de cours.</p>	
<p><a href="#">Les contrôles de l'Administration (13 mars)</a> Les « chiens de garde » de l'administration publique. Les codes d'éthique. La reddition de comptes. LECTURES OBLIGATOIRES: Tremblay (2011); Malsch et coll. (2012); Desrosiers (2014).</p>	
<p><a href="#">Les finances publiques et le budget (20 mars)</a> Les concepts importants des finances publiques. Les principes et les acteurs budgétaires. Le calendrier du budget. Les déficits et la dette. LECTURES OBLIGATOIRES: Tremblay et Houle (2013); Delorme (2016); Desrosiers (2016).</p>	
<p><a href="#">Les politiques publiques et leur analyse (27 mars)</a> Les origines de l'analyse des politiques et son rapport avec la science politique. La nature et les types de politiques publiques. Le cycle des politiques. Le triangle des acteurs et le modèle de causalité. LECTURES OBLIGATOIRES: Knoepfel, Larue, Varone et Savard (2015); Caron (2017); Presse Canadienne (2015).</p>	
<p><a href="#">Inscription à l'ordre du jour et prise de décision (3 avril)</a> Construction des problèmes publics. Modes d'inscription à l'ordre du jour. Les trois courants des politiques publiques. Les modèles théoriques de prise de décision. LECTURES OBLIGATOIRES: Hassenteufel (2010); Burlone (2012); Mead (2016); Borde (2017); Journet (2017).</p>	
<p><a href="#">Mise en œuvre et évaluation des politiques (10 avril)</a> Approche descendante et ascendante de la mise en œuvre. Les fonctionnaires de première ligne. Finalités et</p>	

caractéristiques de l'évaluation des politiques. Les critères d'évaluation. LECTURES OBLIGATOIRES: Hassenteufel (2011); Rothmayr (2008); Paré (2016); Nadeau (2016).	
<a href="#">Nouvelle gouvernance et participation citoyenne (17 avril)</a> La nouvelle gouvernance. Les modes et dispositifs de participation citoyenne. Administration en ligne. LECTURES OBLIGATOIRES: Rigaud (2012); Bherer (2011); Pellerin (2017).	
<a href="#">Examen final (24 avril)</a> Examen en classe qui couvre la matière de la deuxième partie du cours (13 mars au 17 avril).	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de mi-session	Le 27 févr. 2018 de 12h30 à 15h20	Individuel	40 %
Examen final	Le 24 avr. 2018 de 12h30 à 15h20	Individuel	40 %
Travail thématique	Dû le 3 avr. 2018 à 23h59	Individuel	20 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Examen de mi-session

Date et lieu : Le 27 févr. 2018 de 12h30 à 15h20 , DKN0125

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : DKN0125

Directives de l'évaluation :

Lors de l'examen, il est obligatoire de présenter sa carte d'étudiant ou une carte d'identité officielle avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, etc.) et de signer la feuille de présence.

Matériel autorisé : Aucun

#### Examen final

Date et lieu : Le 24 avr. 2018 de 12h30 à 15h20 , DKN0125

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : DKN0125

Directives de l'évaluation :

Lors de l'examen, il est obligatoire de présenter sa carte d'étudiant ou une carte d'identité officielle avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, etc.) et de signer la feuille de présence.

Matériel autorisé : Aucun

## Travail thématique

Date de remise : 3 avr. 2018 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

### Nature du travail

Le travail thématique doit porter sur l'**une** des deux problématiques suivantes:

1) *Organisation administrative*. Choisir une organisation publique (ministère ou organisme autonome) ou une réforme administrative québécoise ou canadienne et l'analyser à l'aide des concepts de centralisation, déconcentration et décentralisation vus en classe et dans les lectures obligatoires. Expliquer où l'organisation ou les organisations visées par la réforme se situent dans l'univers du secteur public. Discuter de manière nuancée des avantages et inconvénients de la réforme ou de la forme organisationnelle du cas choisi.

2) *La relation entre les secteurs public et privé*. Les principes du nouveau management public sont appliqués de manière variable dans l'administration publique. Choisir l'un de ces principes et en analyser l'application dans une ou plusieurs organisations publiques en étant le plus précis et concret possibles. Discuter de manière nuancée des avantages et des inconvénients du principe en lui-même et de son application au cas choisi.

### Format

Les travaux doivent être paginés, contenir une page-titre, une introduction, un développement, une conclusion et une bibliographie. Les travaux doivent être d'une longueur variant entre 1200 et 1500 mot, en excluant la page-titre et la bibliographie. Les étudiants doivent citer de manière adéquate les références et avoir recours à un style de citation cohérent. À ce sujet, la consultation du *Guide pour la présentation des travaux écrits — Programmes de premier cycle* du Département de science politique (2017) est **fortement recommandée** (voir document joint): [https://www.cms.fss.ulaval.ca/upload/ppl/fichiers/guide\\_de\\_presentation\\_des\\_travaux\\_2017.pdf](https://www.cms.fss.ulaval.ca/upload/ppl/fichiers/guide_de_presentation_des_travaux_2017.pdf)

### Critères d'évaluation

1) *Maîtrise des concepts et des enjeux pertinents (50%)*. Le travail démontre que l'étudiant (e) comprend les principaux concepts, cadres théoriques, enjeux, arguments et faits vus en classe, dans les lectures obligatoires et dans les sources utilisées.

2) *Qualité de la recherche et de la démonstration (30%)*. Le travail intègre les notions pertinentes de manière argumentée, en faisant montre de rigueur, de souci des nuances et d'esprit de synthèse. Le texte offre une perspective cohérente et convaincante sur le thème choisi. Le propos est solidement étayé par des éléments tirés des lectures obligatoires et par un minimum de **quatre autres sources**, dont au moins deux sources universitaires (articles dans des revues scientifiques, chapitres dans des ouvrages collectifs, manuels, etc.).

3) *Présentation générale et qualité de la langue (20%)*. Le style utilisé est clair, direct, concis. L'étudiant (e) évite les structures de phrase alambiquées et les formules vides de sens. La structure du travail respecte les consignes de présentation et l'utilisation des références est appropriée.

Fichiers à consulter : [guide\\_de\\_presentation\\_des\\_travaux\\_2017.pdf](#) (153,09 Ko, déposé le 10 janv. 2018)

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99



A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

### Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

### Évaluation de la qualité du français

La qualité de l'expression écrite et orale (syntaxe, vocabulaire, grammaire et orthographe) est un critère d'évaluation important en sciences sociales. Le professeur se réserve ainsi la possibilité de soustraire jusqu'à 10 % des points de la note attribuée pour tout type d'évaluation (travail, examen, présentation orale, etc.) en raison d'une qualité inadéquate de la langue.

### Gestion des délais

Tout retard dans la remise des travaux sera pénalisé à raison de 10% par jour de retard, appliquée **dans la minute** suivant l'échéance fixée par l'enseignant (l'heure de la boîte de dépôt électronique en faisant foi). Il est par conséquent de la responsabilité de l'étudiant(e) de s'y prendre suffisamment d'avance pour pallier les problèmes technologiques (pannes d'ordinateur, lenteur du réseau internet, etc.). La pénalité pourra être éliminée si le retard est motivé (p. ex., problème de nature médicale ou parentale) ou si une entente préalable a été conclue avec l'enseignant. Le fardeau de la preuve repose toutefois sur les épaules de l'étudiant.

## Absence à un examen

Toute absence à une évaluation entraînera la note de zéro. De plus, puisque la participation des étudiants est évaluée à chaque semaine dans le cadre des séminaires, toute absence entraînera une pénalité. Cette pénalité pourra être éliminée si le retard est motivé (p. ex., problème de nature médicale ou parentale) ou si une entente préalable a été conclue avec l'enseignant. Le fardeau de la preuve repose toutefois sur les épaules de l'étudiant.

## Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

La qualité de mon enseignement me tient à coeur. Je vous encourage à me faire part de vos commentaires et suggestions tout au long de la session et à compléter l'évaluation officielle du cours.

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:  
[https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant\\_acc\\_scolaire\\_dec2012.pdf](https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf)

## Matériel didactique

---

### Liste du matériel obligatoire

Pour ce cours, aucun livre ou recueil de textes ne doit être acheté par l'étudiant(e). On accède à la liste des lectures obligatoires par la section « Contenu et activités » sur l'ENA. Le titre de chacune des séances est un lien cliquable qui fournit la référence complète et une copie électronique des lectures (lorsque cela est possible en vertu des règles d'utilisation relatives aux droits d'auteur) ou un lien sécurisé vers celles-ci (accès via Ariane avec idul et mot de passe). Cependant, la bibliothèque ne possède souvent qu'une licence permettant la consultation électronique par un seul usager à la fois (et que quelques exemplaires papier des textes), ce qui peut causer des problèmes de disponibilité dans un cours comme celui-ci où l'on compte plus d'une centaine d'inscrits. Par conséquent, il est **fortement recommandé** de télécharger ou d'imprimer l'ensemble des lectures obligatoires et ce, dès la première semaine de classe. Il est en effet de la responsabilité de l'étudiant(e) de s'assurer qu'il ou elle a accès aux lectures obligatoires au moment opportun.

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)

- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

## Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

## Team Viewer

*TeamViewer* est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

# Bibliographie et annexes

---

## Bibliographie

Bacache-Beauvallet, M. (2015). « Le statut du fonctionnaire: une exception française? », *Cahiers français*, no 384, pp. 9-14.

Bakvis, H., et Jarvis, M. D. (sous la dir.). (2012). *From new public management to new political governance: Essays in honour of Peter C. Aucoin*. Montreal: McGill-Queen's University Press.

Bernier, L. (2012). « La mise en œuvre des politiques publiques », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 255-277). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Bernier, L., et Angers, S. (2012). « Le NMP ou nouveau management public », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 229-254). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Bernier, L., et Fortier, A. (2014). « Les organismes centraux », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 239-261). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bernier, P. (2011). « L'organisation de la fonction administrative de l'État », dans N. Michaud (sous la dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (pp. 263-293). Québec: Presses de l'Université Laval.

Bernier, R. (sous la dir.) (2014). *Les défis québécois: conjonctures et transitions*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bezes, P. (2010). « Administration ». Dans L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet (sous la dir.), *Dictionnaire des politiques publiques* (3e éd. revue et augmentée, pp. 38-48). Paris: Presses de Sciences Po.

Boisvert, Y. (2014). « L'éthique gouvernementale: régulation ou marketing politique », dans R. Bernier (sous la dir.), *Les défis québécois: conjonctures et transitions* (pp. 99-120). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Boucher, M., et Saint-Martin, D. (2012). « La nouvelle bureaucratie de l'intégrité: les politiques publiques d'éthique et de lobbying », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: Une perspective canadienne et québécoise* (pp. 195-208). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bourgault, J. (2014). « L'administration publique canadienne et québécoise », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 264-297). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bourgault, J. (2013). « Les relations entre l'administration publique et le Parlement », dans R. Pelletier et M. Tremblay (sous la dir.), *Le parlementarisme canadien* (pp. 407-445). Québec: Presses de l'Université Laval.

Bourgault, J., et Savoie, D. (2009). « Des gestionnaires sous influence: la nouvelle réalité des hauts dirigeants du secteur public », *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 15(1), pp. 1-12.

- Boussaguet, L., Jacquot, S., et Ravinet, P. (2010). *Dictionnaire des politiques publiques* (3<sup>e</sup> éd. revue et augmentée). Paris: Presses de Sciences Po.
- Burlone, N. (2012). « La décision et le processus décisionnel », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: Une perspective canadienne et québécoise* (pp. 97-112). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Charland, G. (2014). « Le pouvoir exécutif et le rôle du premier ministre dans un régime parlementaire », dans A.-G. Gagnon (sous la dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (pp. 215-237). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Conteh, C., et Roberge, I. (sous la dir.). (2014). *Canadian public administration in the 21st Century*. Boca Raton, FL: CRC Press: Taylor & Francis Group.
- Dion, S. (1993). « La bureaucratie », dans J. I. Gow, M. Barrette, S. Dion, et M. Fortmann (sous la dir.), *Introduction à l'administration publique: une approche politique* (pp. 164-193). Boucherville: Gaëtan Morin.
- Dunn, C. (sous la dir.) (2010). *The handbook of Canadian public administration*. Don Mills, ON: Oxford University Press.
- Dwivedi, O. P., Sheldrick, B. M., et Mau, T. (2009). *The evolving physiology of government: Canadian public administration in transition*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Gagnon, A.-G. (dir.) (2014). *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Giauque, D., et Emery, Y. (sous la dir.). (2016). *L'acteur et la bureaucratie au XXI<sup>e</sup> siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Gortner, H. F., Mahler, J., et Nicholson, J. B. (1993). *La gestion des organisations publiques* (pp. 19-53). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Gow, J. I., Barrette, M., Dion, S., et Fortmann, M. (sous la dir.), *Introduction à l'administration publique: une approche politique*. Boucherville: Gaëtan Morin.
- Hassenteufel, P. (2010). « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales*, 157 (1), pp. 50-58
- Howlett, M., et Ramesh, M. (2003). *Studying public policy: Policy cycles and policy subsystems* (2<sup>e</sup> éd.). Don Mills, Ontario: Oxford University Press.
- Hughes, O. E. (2012). *Public management and administration: An introduction* (4<sup>e</sup> éd.). Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Inwood, G. J. (2012). *Understanding Canadian public administration: An introduction to theory and practice* (4<sup>e</sup> éd.). Toronto: Pearson
- Jacob, S. (2012). « L'évaluation des politiques publiques », dans S. Paquin, L. Bernier, et G. Lachapelle (sous la dir.), *L'analyse des politiques publiques* (pp. 279-308). Québec: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Johnson, D. (2011). *Thinking government: Public administration and politics in Canada* (3<sup>e</sup> éd.). Toronto: University of Toronto Press.
- Joris, G., et Fallon, C. (sous la dir.). (2014). *Formes et réformes des administrations publiques*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Juillet, L., et Rasmussen, K. (2008). « Les origines de la Commission de la fonction publique: 1867-1918 » (chapitre 1, pp. 20-52), dans *À la défense d'un idéal contesté: Le principe de mérite et la Commission de la fonction publique, 1908-2008*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- Knoepfel, P., Larue, C., Varone, F., et Savard, J.-F. (2015). *Analyse et pilotage des politiques publiques: France, Suisse, Canada*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Lemieux, V. (2009). *L'étude des politiques publiques: Les acteurs et leur pouvoir* (3<sup>e</sup> édition revue et augmentée). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Lemire, L. (2012). « Les défis et les enjeux de l'administration du capital humain du secteur public », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État* (pp. 161-191). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Leone, R. P., et Ohemeng, F. L. K. (sous la dir.). (2011). *Approaching public administration: Core debates and issues*. Toronto: Emond Montgomery.
- Malsch, B., Morin, D., et Tremblay, M.-S. (2012). « Collusion et corruption dans les administrations: les vérificateurs généraux seraient-ils condamnés à n'être que des tigres de papier? », *Télescope*, 18(3), 173-180.
- Mercier, J. (2002). *L'administration publique: de l'École classique au nouveau management public* (2<sup>e</sup> édition). Québec: Presses de l'Université Laval.

- Michaud, N. (sous la dir.) (2011). *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Morin, D. (2012). « Les auditeurs législatifs: héros intouchables? », *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 18(3), pp. 110-130.
- Muller, P. (2015). *Les politiques publiques* (11<sup>e</sup> édition mise à jour). Paris: Presses Universitaires de France.
- Saint-Martin, D. (2008). « La bureaucratie menace-t-elle la démocratie? » dans Les professeurs de science politique de l'Université de Montréal (sous la dir.), *La politique en questions* (pp. 148-155). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Savoie, D. J. (1999). *Governing from the centre: the concentration of power in Canadian politics*. Toronto: University of Toronto Press.
- Siegel, D., et Rasmussen, K. (sous la dir.). (2008). *Professionalism and Public Service: Essays in Honour of Kenneth Kernaghan*. Toronto: University of Toronto Press.
- Tellier, G. (2015). *Les finances publiques au Canada: le fonctionnement de l'État à la lumière du processus budgétaire*. Bruxelles: Bruylant.
- Tellier, G. (2013). « Le directeur parlementaire du budget : le nouveau chien de garde financier du gouvernement fédéral canadien? », dans J. Crête (sous la dir.), *Les surveillants de l'État démocratique* (pp. 19-51). Québec: PUL.
- Tremblay, M.-S. (2011). « Les contrôles », dans N. Michaud (sous la dir.), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains* (pp. 464-485). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Tremblay, P. P. (2016). « Le processus budgétaire » (chap. 1, pp. 7-43) dans *L'argent de l'État : pourquoi et comment. Tome 2 : la dépense*. Presses de l'Université du Québec: Québec.
- Tremblay, P. P. (sous la dir.) (2012). *L'administration contemporaine de l'État: une perspective canadienne et québécoise*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, P. P., et Houle, M.-A. (2012). « L'administration du budget de l'État », dans P. P. Tremblay (sous la dir.), *L'administration contemporaine de l'État: une perspective canadienne et québécoise* (pp. 137-159). Québec: Presses de l'Université du Québec.